



**Direction de la solidarité  
et de la cohésion sociale**

Tél. 03 20 66 58 15

Fax: 03 20 66 58 35

**DECISION**

**DEC/2025/AS/45**

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec l'association CAP AVENIR portant sur la réalisation d'ateliers de prévention « Initiation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours » dans le cadre du programme d'animations seniors de la Ville,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de passer avec l'association CAP AVENIR, sise au 33, rue du Grand But - 59160 Catinghem, une convention portant sur la réalisation d'ateliers collectifs de prévention « Initiation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours » dans le cadre du programme d'animations seniors de la Ville en 2025.

**ARTICLE 2** : La prestation consistera à dispenser 2 ateliers de prévention « Initiation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours » dans le cadre du programme d'animations seniors de la Ville, au premier et second semestre 2025.

Les dates et horaires convenus sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement, après consultation de la structure.

**ARTICLE 3** : L'organisateur s'engage à payer la prestation 2025, sur présentation de factures établies par le prestataire, comme suit :

- 620.00 euros (six cent vingt euros) après le premier atelier du premier semestre.
- 620.00 euros (six cent vingt euros) après le deuxième atelier du second semestre.

Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la Ville dans le cadre du Projet gérontologie pour l'année 2025, soit **1 240.00 euros (Mille deux cent quarante euros)**.

**ARTICLE 4** : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 5** : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Hem, le

**11 MARS 2025**

*Paul* Francis VERCAMER  
Maire de HEM  
Vice-président de la MEL

